



SYNDICAT NATIONAL  
DE L'ÉDITION

## COMMUNIQUE DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION

### GOOGLE

**La justice américaine doit se prononcer le 7 octobre prochain sur la validité du projet d'accord conclu entre Google et des associations représentant les éditeurs et les auteurs américains. Ce projet d'accord a été établi à l'issue du procès intenté par ces dernières à Google dans le contexte du projet Google Recherche de livres.**

**Ce règlement ayant pris la forme d'une « class action », il s'appliquera, s'il est validé, à l'ensemble des auteurs et des éditeurs, y compris les auteurs et éditeurs non américains.**

**Le Syndicat National de l'Édition, qui regroupe 530 maisons d'édition représentant plus de 80% du marché français, a décidé d'exprimer dans un courrier adressé au juge américain sa ferme opposition à ce projet. En effet, ce projet d'accord n'est pas conforme au droit de la propriété littéraire et artistique, ni à la Convention de Berne. Discriminant à l'encontre des éditeurs et des auteurs non-américains, il ne propose pas les bases d'un partenariat équitable et équilibré.**

**Les éditeurs notent avec satisfaction le fait que le gouvernement français a également prévu, tout comme son homologue allemand, de manifester auprès du juge américain son opposition à ce projet d'accord.**

**Le SNE est par ailleurs fermement décidé à poursuivre le procès initié contre Google en 2006 par les éditeurs français, dont l'audience est prévue le 24 septembre. ».**

**Paris, le 3 septembre 2009**